

Procès verbal

Le mercredi 09 juillet 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER.

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Leslie CARRASCO, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Représentés : Didier VALAX représenté par Sébastien CHARRUYER, Magali PEZOUS représentée par Anne MARROCANO, Laurent BOIZIOT représenté par Fabrice LEMONNIER, Anne-Sophie DEVIENNE représentée par Jean-Benoît LEPERS

Absents et excusés : Isadora DANJAU

Ordre du jour :

- Validation de l'entreprise pour l'isolation coupe-feu des garages de la maison du 34 Route du Pastel
- Validation des travaux de voirie 2025 (Modification de la délibération de juin)
- Validation du projet et du choix des entreprises pour les travaux de création de la terrasse de l'épicerie.
- Validation des travaux de réfection des liaisons piétonnes suite aux intempéries de mai 2025.
- Prise en charge des frais (sanitaires et de promotion) de l'association les Zyvettes pour la manifestation Campagn'art sur le budget culture et festivités.

-

Questions diverses :

- Le Petit Journal
- l'apéritif du 14 juillet
- Date prochain conseil

Ouverture de la séance :20h30

Secrétaire de la séance : Didier DEMBLANS

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 26/06/2025

Délibérations du conseil :

Validation de l'entreprise pour l'isolation coupe-feu des garages de la maison du 34 Route du Pastel (N° DE_025_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en terme de sécurité, des travaux d'isolation par des faux plafonds coupe-feu sont à prévoir pour les trois garages de la maison du 34 Route du Pastel

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise GARCIA est proposée pour la réalisation des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 6 740.24€ HT soit 7 414.26.00 € TTC. Le financement avait été intégré au budget.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise GARCIA pour la réalisation des travaux de d'isolation par des faux plafonds coupe-feu pour les trois garages de la maison du 34 Route du Pastel.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapportent à l'opération n°262 "Garages ".

Délibération : adoptée

Validation des travaux de voirie 2025 (N° DE_026_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil que sur la délibération n°DE_022_2025 approuvée lors du Conseil municipal du 26/06/2025, le chemin de la Brogne a été répertorié en chemin rural au lieu de voirie communale sur le programme des travaux de voirie 2025.

Monsieur Le Maire propose de rectifier cette incohérence et d'intégrer ces travaux dans le montant des investissements pour les attributions de compensation voirie.

- Route de Mourens
- Route de Peyrole-Vergnerie Basse
- Route des Calmettes
- Route de Barrial
- Route de Pinseguerre
- Route des Galinier
- Chemin de la Brogne

- 1 jour de point à temps

Montant total des travaux de voirie prévus 89 069 € TTC en investissement,
Montant total des travaux de voirie prévus 3900 € TTC en fonctionnement,

Monsieur le Maire rappelle que ce programme concerne des voiries d'intérêt communautaire et qui correspond à l'enveloppe de voirie validée auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Cette enveloppe s'élève à 62 854.23 € déduction faite du FAVIL et de la TVA récupérable. Nous avons prévu 70 000€ en investissement pour les AC voirie sur le budget 2025.

D'autre part nous avons prévus au budget des travaux sur les chemins ruraux suivants :

- Impasse de Janicou

Le montant des travaux s'élève à 3 859.86 € TTC

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal l'unanimité,

- RETIRE la délibération n°DE_022_2025

-APPROUVE le programme des travaux 2025 tel que présenté.

Délibération : adoptée

Validation du projet et du choix des entreprises pour les travaux de création des chicanes permanentes Route du Pastel Demande de subvention au Département (N° DE_027_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet des travaux des chicanes permanentes sur la route du Pastel a été finalisé.

5 entreprises ont été sollicitées pour ce projet, 3 ont répondu.

Après analyse des offres et avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise STPR est proposée pour la réalisation des travaux de génie civil ainsi que le SDET pour l'éclairage.

Le montant des travaux pour l'entreprise STPR est estimé à 27 164,80 € HT soit 32 597.76 € TTC

Le montant des travaux pour le SDET est estimé à 8 155.88 TTC

Le cout total des travaux est estimé à 40 753.64 € TTC

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

	Montant subventionnable	Taux de subvention	Montant de la subvention
Département*	27 164 €	30 %	8149 €
Commune de Parisot Autofinancement			19015 €

*Amendes de police

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE le projet présenté

-APPROUVE la proposition de l'entreprise STPR pour la réalisation des travaux de génie civile, le SDET pour la réalisation des travaux d'éclairage des chicanes permanentes sur la Route du Pastel

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à l'opération n° 260 "Aménagement des chicanes".

-APPROUVE le plan de financement tel que présenté.

Délibération : adoptée

Validation des travaux de réfection des liaisons piétonnes suite aux intempéries de mai 2025. (N° DE_028_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux de réfection sur le piétonnier de la Route du Pastel côté Nord et l'espace Saint Jacques et sur le secteur du Vigné et Route du Pastel côté Sud sont à prévoir.

Suite aux intempéries de mai 2025, il est nécessaire de faire la pose de 3 avaloirs supplémentaires sur la route du Pastel (le premier cheminement réalisé devant chez M. Jarriot), la réfection du chemin piéton et la création d'une petite noue en bordure du cheminement de l'espace Saint Jacques.

Concernant le secteur du Vigné, il est nécessaire d'effectuer d'une part, le remplacement d'un caniveau grille et un regard, d'autre part la pose d'un avaloir supplémentaire entre Chez M. Fabre et M. Berthomieux, également le rainurage et le maçonnerie des abords des passages bétonnés du cheminement piéton côté Sud de la Route du Pastel.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise Créa TP est proposée pour la réalisation des travaux sur la liaison piétonne de la Route du Pastel côté Nord et l'espace Saint-Jacques. L'entreprise RIVIERES TP est proposée pour la réalisation des travaux du secteur du Vigné et sur la liaison piétonne de la route du Pastel côté Sud.

Le montant des travaux de l'entreprise CREA TP est estimé à 4 485 € HT soit 5 382€ TTC.

Le montant des travaux de l'entreprise RIVIERES TP est estimé à 1 574 € HT soit 1 888.80 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise Créa TP pour la réalisation des travaux de réfection de la liaison piétonne Route du Pastel et espace Saint Jacques.

-APPROUVE la proposition de l'entreprise RIVIERES TP pour la réalisation des travaux du secteur du Vigné et sur la liaison piétonne de la route du Pastel côté Sud

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui s'y rapporteront.

Délibération : adoptée

Prise en charge des frais (sanitaires et de promotion) de l'association les Zyvettes pour la manifestation Campagnart sur le budget culture et festivités. (N° DE_029_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Les Zyvettes organise un Week-end autour de l'art contemporain les 30 et 31 Août sur la commune.

Ce quatrième festival organisé sur la commune présentera des œuvres relevant du domaine de l'art contemporain.

Monsieur le Maire propose au Conseil de soutenir la manifestation Campagn'art en prenant en charge les frais relatifs à la promotion (500 €) et à la location de sanitaires (300€) pour un montant total de 800 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la prise en charge des frais de 800 € relatifs à la promotion et à la location de sanitaires pour soutenir la manifestation Campagn'art

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à la ligne budgétaire relative à la culture et festivités.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

-Le Petit Journal :

Les derniers articles seront finalisés mi-juillet. La distribution pourra se faire la première semaine d'Août.

-l'apéritif du 14 juillet :

Nous passerons commande auprès du restaurateur et de l'épicerie pour environ 50 personnes. La Boulangerie des Pains de Lissou étant fermé, nous solliciterons Lisle aux pains.

-Date prochain conseil :

La prochaine réunion est programmée le 12 ou le 18 Aout 2025. Nous ferons un message pour connaître les disponibilités de chacun.

Fin de séance : 22h00

Sébastien CHARRUYER
Président de séance



Didier VALAX
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier Valax', written in a cursive style.